

d'atonie, ce sera de prescrire les poudres amères ou aromatiques : noix vomique, quassia, colombo, quinquina, rhubarbe, cannelle, calamus aromaticus, anis, etc ..

C'est au moment même des repas qu'on les fera prendre, afin que leur action stimulante se fasse sentir pendant le travail même de la digestion.

Les vins, les teintures alcooliques seront proscrits ainsi que les liqueurs, afin d'éviter la fermentation acide qui augmenterait encore les phénomènes d'acore et de pyrosis.

Les médicaments cupeptiques sont avantagement prescrits : les alcalins se donneront au commencement des repas, ou mieux pendant, sous forme d'eaux minérales.

Les acides lactique ou chlorhydrique (s'il n'y a pas d'acore ni de pyrosis) au même moment sous forme de pastilles ou de sirops.

La diastase et la pepsine, sous forme de poudres ou de pastilles, seront également préférées aux autres préparations.

La *dyspepsie flatulente* exige la même forme sèche des absorbants mécaniques, tels que le charbon qui, une fois ses pores gorgées de liquide, perd toute propriété d'absorption gazeuse.

Mais la règle perd de sa rigueur pour les autres médicaments. L'atonie pourra être combattue par les macérations amères et aromatiques, le vin de quinquina sera conseillé avant les repas, et, après, les liqueurs telles que la chartreuse, le curaçao, l'anisette ou l'élixir de Garus.

Les vins, les élixirs de pepsine ou de diastase, se prendront au milieu des repas.

Si les eaux minérales gazeuses ou alcalines doivent être rejetées, on pourra conseiller l'usage des limonades lactique ou chlorhydrique.

Contre la douleur, si les préparations d'opium sont ordonnées, elles le seront à faibles doses : les pilules à un centigramme conviendront encore parfaitement.

L'éther qui agit comme anesthésique et, plus tard, comme stimulant diffusible, sera généralement préféré. Ce sera le cas de conseiller les perles d'éther.

La dyspepsie névrosique douloureuse ou spasmodique réclame les préparations calmantes liquides : le laudanum (1), la teinture thébaïque, la morphine en solution.

Les anesthésiques, s'ils sont conseillés, seront donnés sous la forme diluée de sirops ou de potions.

L'arsenic, en amenant une sédation circulatoire et nerveuse,

(1) J'ai pris l'opium comme type, mais les mêmes règles s'appliqueraient évidemment à tout autre calmant.